

AGIR POUR LE LOGEMENT

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013 DE 9H À 12H AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR TERMINAL 1 - CENTRE D'AFFAIRES - 2^{ème} ÉTAGE - PARKING P2

9H00 > 9H30 CAFÉ D'ACCUEIL AUTOUR DES PARTENAIRES

9H30 > 10H00 ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE ET RÉPARATIONS LOCATIVES : LES BONS RÉFLEXES

10H00 > 12H00 LOI ALUR : TOUT CE QUI CHANGE EN GÉRANCE LOCATIVE

Les nouvelles règles pour devenir gérant locatif ou collaborateur en gérance.

Le nouveau régime des locations vides loi du 6 juillet 1989 :

- bail normalisé et notice informative obligatoire.
- état des lieux normalisé avec décompte de la vétusté.
- action en diminution de loyer pour erreur de surface.
- fixation du loyer. Loyer de référence. Observatoire locatif.
- indexation du loyer et prescription.
- facturation des honoraires d'entrée dans les lieux.
- assurance multirisque du locataire.
- travaux dans le bien loué.
- réduction du délai de préavis du locataire.
- nouvelles compétences de la Commission de conciliation.

Les locations meublées en résidence principale.

La Garantie Universelle des Loyers des locations vides et meublées.

AVEC LE CONCOURS DES ENTREPRISES PARTENAIRES DE LA FNAIM Côte d'Azur



INSCRIPTION GRATUITE

(Coupon de participation à retourner)

CABINET :

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

NOM DE CHAQUE PARTICIPANT :

.....
.....
.....

Date limite d'inscription : vendredi 8 novembre 2013